CONSEIL DÉPARTEMENTAL
GARD

Bagnols sur Cèze, le 14 janvier 2026

Direction Générale Adjointe
Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale de Bagnols/Cèze

Contact : 04.66.39.66.39
Courriel : ut-bagnols@gard.fr

AVIS D'INFORMATION

Objet : Protection des forêts contre les incendies
Entretien du débroussaillement des infrastructures départementales à caractère DFCI

Conformément à l'article L322-7 du Code Forestier relatif à la protection de la forêt contre l'incendie, le Conseil départemental du Gard, propriétaire des routes départementales se doit de tenir les abords de celles-ci en état débroussaillé.

L'arrêté préfectoral n°2013008-0007 du 08 janvier 2013 définit les principes du débroussaillement réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêt et à en limiter la propagation.

Conformément à l'article 10 de cet arrêté, les collectivités territoriales propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique, sont tenues de procéder à leurs frais au débroussaillement et au maintien en l'état débroussaillé de ces voies.

Les propriétaires des parcelles mentionnées en annexe, situés en bordures de la ou/des RD 6086 sur la commune de LEDENON sont concernés par les travaux qui consisteront à :

- Débroussailler et broyer la végétation basse et éliminer les arbustes,
- Elaguer les branches basses jusqu'à 2 mètres de hauteur,
- Maintenir la distance de 3 mètres entre chaque houppier d'arbres conservés,
- Collecter les déchets et les évacuer

Conformément à l'arrêté susmentionné, l'entreprise titulaire du marché pourra être amenée à procéder à des abattages. Toutefois, tout bois abattu, supérieur à 7 cm de diamètre, sera confectionné en billon et déposé sur la parcelle. Le propriétaire disposera de 15 jours pour l'évacuer.

En cas de refus d'accès, l'obligation de débroussaillement sera mise à la charge des propriétaires conformément à l'article L.131-12 du Code forestier.

Pour tout renseignement, prendre contact avec l'Unité territoriale de Bagnols-sur-Cèze.

Collec Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/51236

ANNEXE 1

Liste des parcelles

RD	Commune	Titre	Société	Adresse 1	Adresse 2
135	MARGUERITTES	Monsieur le Maire	Hotel de Ville	14 Rue Gustave de Chanaleilles	30320 MARGUERITTES

Sections	Parcelles
AC	207, 241, 253, 254, 257, 258, 261, 262, 265, 273, 274, 278, 281, 283, 284, 288, 290,
BD	110, 111, 220, 221, 711, 713, 717, 721, 824, 942
BH	2, 6, 8, 9, 10, 11, 31, 194, 196, 198, 200, 201, 203, 205, 207, 208, 209, 211, 214, 217, 220, 221, 224, 226,

Publié le : 04/02/2026 15:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/51236